

A.DE.QU.A.E.

ASSOCIATION DE DEFENSE DES QUARTIERS D'ANTIBES EST

N°0061023140

741 Ch des Moyennes Bréguières

Aurélia 2

06600 ANTIBES

☎ 06 21 17 40 10 - @ adequae@free.fr

Antibes, le 8 juillet 2008

<p>Veillez trouver ci-joint sous forme de communiqué de presse les revendications de notre association, revendications envoyées au Maire le 1^{er} juillet 2008.</p>
--

ORGANISATION D'UNE OPERATION « ESCARGOT » A ANTIBES EST POUR LUTTER CONTRE LE BRUIT LE SAMEDI 12 JUILLET 2008 A 17H30 – Lieu de rassemblement : Ex parking de Vilmorin proche salle de basket et tennis (av Jules Grec).

KARTING

Un arrêté en 1999 a été pris par le Maire pour fermeture provisoire car cette activité trouble manifestement la tranquillité publique.

Le Maire demande au Préfet la force publique suite à la non application de l'arrêté.

Le Préfet répond qu'il ne peut pas tant qu'il y a des procédures en cours.

Toutes les procédures ont été menées au bout, faisons d'ailleurs abstraction d'une procédure inutile qui a uniquement servi à « brouiller les cartes ». Toutes ont été perdues par le Karting.

Demande a été faite au Maire afin qu'il contacte au plus vite le Préfet pour faire cesser cette activité qui trouble la tranquillité de plusieurs zones résidentielles.

Que fait le Préfet ?

Pourquoi autant de sollicitude envers un fauteur de trouble ?

Il est à noter que les procès en cours ne suspendaient en aucun cas l'arrêté municipal et son application, puisque l'activité du karting est contraire à l'ordre public.

Revendication : Utilisation de la force publique par le Préfet pour fermeture du Karting et ce dans les plus brefs délais, et non pas après la saison !!!!

ANTIBES LAND

Depuis 2004, Antibes Land a incorporé des manèges à sensation générant des cris stridents des participants jusqu'à 2h00 du matin en pleine saison.

Plusieurs demandes d'études acoustiques ont été demandées par la Mairie depuis 2004 sous peines de sanctions.

Une étude acoustique a enfin eu lieu en fin 2007, bien avant l'ouverture du parc d'attractions en juin 2008. Donc aucun manège à sensation en situation réelle avec des personnes poussant cris et hurlements à 2h00 du matin..

A quoi sert cette étude ?

Y a-t-il eu des sanctions entre 2004 et 2007 ?

Pourquoi tous les autres parcs d'attractions, dans la région et ailleurs, terminent-ils leurs activités entre 18h00 et 23h00 ?

Revendication : Nous ne demandons pas la fermeture d'Antibes Land mais l'arrêt des manèges à sensation à 18h00 ou 19h00 selon la période, mais aussi l'arrêt de tous les manèges à 23h00 car n'oublions pas que le parc d'attraction se trouve au milieu de zones résidentielles.

Réorganisation des manèges en fonction des riverains limitrophes.

MARINELAND

Depuis plusieurs années, Marineland s'est agrandi sans permis de construire donc sans étude obligatoire d'impact sur les riverains. De plus, depuis 2007, suite au changement de propriétaire, les nuisances sonores occasionnées par les spectacles et diverses manifestations de jour comme de nuit ont fortement augmenté.

Revendication : Nous ne demandons pas la fermeture de Marineland, mais qu'il installe plus rapidement le matériel promis en octobre 2007 et qu'il reprenne les investissements prévus par l'étude acoustique.

Que Marineland évite aussi de nous rétorquer que l'achat de hauts parleurs plus petits coûte 80 000€ et c'est trop cher alors qu'ils viennent d'investir 1 million d'euros dans un nouvel équipement à Aquasplash !!!

LA SIESTA

Egalement, depuis de nombreuses années, les Antibois de plusieurs quartiers se plaignent de la Siesta.

Des efforts ont été faits mais plusieurs personnes ont encore entendu cette discothèque à ciel ouvert ces derniers jours.

A priori, la station météo est en cours de paramétrage ou de calibrage.

Revendication : Nous ne demandons pas la fermeture de La Siesta, mais nous leur rappelons que cette discothèque est à l'extérieur et que ses responsables doivent faire attention à la propagation du son surtout en pleine nuit car cela finit par atteindre la santé des riverains qui n'en peuvent plus de ne pas dormir des nuits complètes et calmes - danger pour leur santé -

Nous restons vigilants sur l'utilisation de cette station météo car les informations qu'elle va recueillir ne vont pas automatiquement effectuer les réglages nécessaires à une baisse du son ou autre, mais c'est le DJ qui devra interpréter les informations et effectuer les réglages lui-même.

Pourvu qu'il soit bien formé à ces opérations ?